



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**LISTE DES ENSEIGNANTS  
EN FONCTION DANS L'ETABLISSEMENT  
A LA RENTREE SCOLAIRE 2016 / 2017**

Pièce n°2  
Circulaire n°2016 – 070 du 16/06/2016  
Année scolaire 2016 / 2017

**À classer par ordre croissant des classes (PS à CM2),  
en indiquant par une accolade les binômes tant en enseignement  
(ex : TP Autorisé /TPA ou TP Droit/agent temporaire)  
décharge de direction (directeur / trice / délégué(e) auxiliaire)**

NOM - PRENOM (TITULAIRE DU POSTE OU DELEGUE(E) AUXILIAIRE SUR POSTE VACANT) Y COMPRIS CHEF D'ETABLISSEMENT	CLASSE DANS LAQUELLE EXERCE LE MAITRE	EFFECTIFS DES ELEVES	HORAIRE HEBDOMADAIRE DANS VOTRE ETABLISSEMENT POUR 2016 / 2017	SI COMPLEMENT DE SERVICE, INDIQUER L'ETABLISSEMENT CONCERNE	SITUATION ADMINISTRATIVE EN 2016 / 2017			OBSERVATIONS (MENTIONNER LE NOM DU SUPPLEANT OU DE L'AGENT TEMPORAIRE LE CAS ECHEANT)
					QUALITE *	HORAIRE HEBDOMADAIRE		
						ENSEIGNEMENT	DECHARGE	

*Remplir impérativement toutes les colonnes*

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature et cachet du chef d'établissement

- \* Instituteur (trice)
- \* Professeur(e) des écoles
- \* Délégué(e) auxiliaire
- \* Agent temporaire ou suppléant (préciser le nom du maître contractuel qu'il supplée dans la case « observations »)
- \* Préciser s'il s'agit d'un maître lauréat 2015 en mastère 1 ou mastère 2.
- \* directeur
- \*\* Préciser le nombre d'heures de décharge, le nom du chef d'établissement correspondant et le nom de l'enseignant affecté sur ces heures

